

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 26 Février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six Février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 21 Février 2018

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLEAU Magalie, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, MAUME Simone, RENOU Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSÉE : PUAUD Hélène

Secrétaire de séance : TETRAULT Maryse

Nombre de conseillers : En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Au cours de sa séance du 26 Février 2018, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Maryse TETRAULT,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 8 Février 2018.

1. Etude de faisabilité sur la traversée du bourg de Féole :

- **réflexion sur les 2 scénarios proposés par le Cabinet Urban'ism**

Le Conseil Municipal a mené une réflexion sur les 2 scénarios proposés par le Cabinet Urban'ism.

Afin de pouvoir intégrer ces choix dans le PLUi en cours, le Conseil Municipal favorise le scénario 2 en y ajoutant la nouvelle voie de circulation à la limite Sud-Est de Féole.

2. Demande de gratuité de la salle Clemenceau pour l'Assemblée générale de l'ADMR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde la gratuité de la Salle Clemenceau à l'ADMR pour l'organisation de leur assemblée générale le 31 Mai 2018.

3. Mise en place d'un distributeur de pains dans le bourg de la Réorthie :

- **Convention d'occupation du domaine public à passer avec la boulangerie Favreau**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne l'autorisation à la Boulangerie FAVREAU de Sainte Hermine d'installer un distributeur de pains sur le domaine public de la commune,
- fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 20 € l'année,
- décide que la consommation électrique liée à ce branchement sera refacturée à la Boulangerie FAVREAU,
- accepte la passation d'une convention d'occupation du domaine public avec la boulangerie FAVREAU, arrêtant les modalités financières au titre de cette autorisation.

4. SYDEV – Contribution annuelle dans le cadre du programme annuel de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention unique de rénovation de l'éclairage public n° 2018.ECL.0064, prévoyant un montant maximum de participation de notre collectivité de 1 000 Euros pour l'année 2018.

5. Proposition d'avancement de grade d'un Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} Avril 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la transformation du poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} Classe,
- accepte la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} Avril 2018, tel qu'il est annexé à la délibération.

6. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés.

Fait à la Réorthe, le 1er Mars 2018

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**

